

DEC221306DR15

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR5607 intitulée AUSONIUS - Institut de recherche sur l'Antiquité et le Moyen Age (AUSONIUS).

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC180758DAJ du 22 février 2018 modifiée donnant délégation de signature à M. Younis Hermès, délégué régional pour la circonscription Aquitaine ;

Vu la décision DEC213767DGDS du 20 décembre 2021 portant renouvellement de l'UMR5607 intitulée AUSONIUS - Institut de recherche sur l'Antiquité et le Moyen Age (AUSONIUS) ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'UMR5607 intitulée AUSONIUS - Institut de recherche sur l'Antiquité et le Moyen Age (AUSONIUS).

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 20 membres :

- le directeur de l'unité ;
- le directeur adjoint ;
- 13 membres élus :
 - Collège chercheurs et enseignants chercheurs : 9 élus
 - Sous-collège professeurs et maîtres de conférence : 6
 - Sous-collège chargés de recherche et directeurs de recherche : 2
 - Sous-collège doctorants : 1
- Collège ITA : 4 élus
- 5 membres nommés

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication



La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 7 mars 2022

Pour le Président - directeur général et par délégation,
Le délégué régional
Younis Hermès

